

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/05

Objet : « Cartographie de la flore et des habitats »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Cartographie de la flore et des habitats** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestation de cartographie de la flore et des habitats	9 842.50	Région DREAL	4 921.25
TOTAL	9 842.50	Total	9 842.50

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes et la DREAL seront sollicitées en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 25 mars 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

